

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 709

présenté par

Mme Branget, M. Cosyns, M. Martin-Lalande, M. Taugourdeau, M. Courtial et M. Raison

-----  
**ARTICLE 7**

À la fin de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« et la réalisation de plusieurs éco-quartiers »

les mots :

« , la réalisation de plusieurs éco-quartiers et la plantation d'arbres et de végétaux pérennes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de modifier l'article 7 pour introduire expressément dans les programmes de rénovation du patrimoine existant un volet paysager incluant notamment la plantation d'arbres et de végétaux pérennes.